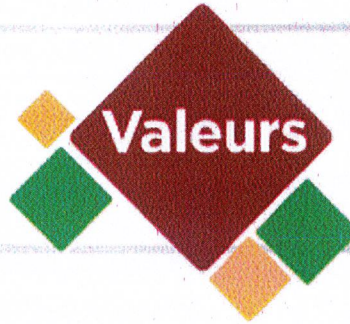




École de
Taniata



Valeurs

**Respect
Collaboration
Cohérence**

INFORMATIONS ET RÈGLES DE VIE



2023-2024



AGENDA 2023-2024

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

EN CAS D'URGENCE

Téléphone à la maison : _____ Nom : _____

Autre no. de téléphone : _____ Nom : _____

Autre no. de téléphone : _____ Nom : _____

Allergie (s) : _____

Personnel de l'école

Direction : Mme Geneviève Hébert

Secrétaire d'école : Mme Sylvie Thomassin

Responsable du SDG : Mme Andrée Pelletier

Concierges : M. Hubert Paradis et M. Martin Belleau

Orthopédagogue : _____

Éducatrice spécialisée : _____

Titulaire : _____

Spécialistes : Anglais : _____

Éduc. Physique : _____

Musique : _____

REVITALISATION DE NOTRE COUR D'ÉCOLE

MERCI

À toutes les familles et la communauté pour votre participation
aux campagnes de financement.

MERCI

À nos précieux collaborateurs pour leur contribution financière.



Martine Biron
Députée des Chutes-de-la-Chaudière
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
Ministre responsable de la Condition féminine

*Heureuse
de soutenir votre cause !*

Martine.Biron.cdlc@assnat.qc.ca / 418-834-0015

ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



IGA PÉPIN
ST-JEAN-CHRYSOSTOME

COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

École de Taniata
1002, rue des Écoliers
Lévis (Québec)
G6Z 0C4

Pour rejoindre le **SECRETARIAT** :

Téléphone : 418-839-4188
Courriel : taniata@cssdn.gouv.qc.ca
Site web : cssdn.gouv.qc.ca/taniata/

Heures d'ouverture : 7 h 30 à 15 h 30

Pour rejoindre le **SERVICE DE GARDE** :

Téléphone : 418-839-4188 poste 1
Courriel : service-garde.taniata@cssdn.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : 7 h 00 à 18 h 00

ACCUEIL DES PARENTS ET DES VISITEURS

Parents et visiteurs sont priés de se présenter au secrétariat (Porte A) ou au poste d'accueil du service de garde (Porte B) dès leur arrivée pour signifier leur présence.

Il est interdit pour tout visiteur, de circuler dans l'école, et ce, pour des raisons de sécurité.

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel de l'école, merci de prendre rendez-vous.



HORAIRE ÉCOLE DE TANIATA

Avant-midi

	MATERNELLE	1 ^{ÈRE} À 6 ^E ANNÉE
Surveillance	7 H 35	
Entrée dans l'école	7 H 45	
Début des cours	7 H 50	
Récréation		9 H 50 À 10 H 10
Fin des cours et Dîner	11 H 15	

Après-midi

Surveillance	12 H 30	
Entrée	12 H 35	
Début des cours	12 H 40	
Récréation		13 H 40 À 14 H 00
Fin des cours	13 H 57	15 H 05
Surveillance		15 H 05 À 15 H 15

SERVICE DE GARDE 7 h 00 à 18 h 00

LA PONCTUALITÉ

Votre enfant doit être présent pour l'entrée dans l'école avant la cloche du matin de 7 h 45 et celle du début d'après-midi de 12 h 35.

Tous les élèves entrent et se préparent pour commencer leur journée. Un élève qui arrive en retard (après la cloche de 7 h 45 ou 12 h 35), c'est toute la classe que ça dérange. Afin de maintenir un climat propice aux apprentissages et de maximiser les conditions gagnantes à offrir à tous nos élèves, nous sollicitons votre collaboration pour vous assurer que votre enfant arrive à l'heure le matin et en début d'après-midi.

Calendrier scolaire 2023-2024 PRIMAIRE

JUILLET 2023						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT 2023						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JANVIER 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			





FÉVRIER 2024						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MARS 2024						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2024						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2024						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

-  13 journées pédagogiques régulières
-  4 journées pédagogiques collaboratives
-  3 journées pédagogiques pour cas de force majeure
Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 11 mars, 19 avril, 10 mai
-  Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 29 août 2023
Fin des cours pour les élèves : 21 juin 2024

180 jours d'enseignement

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE TANIATA

1. STATIONNEMENT

Le stationnement devant l'école est réservé pour le personnel. Les parents doivent utiliser le stationnement près du presbytère ou sur la rue des Écoliers. Pour des raisons de sécurité, merci d'utiliser les trottoirs afin de ne pas circuler dans le stationnement. Les quatre espaces devant l'entrée principale sont réservées pour les véhicules d'urgence.

2. ABSENCES

Nous avons maintenant le **PORTAIL MOZAÏK** qui vous permet d'entrer l'absence de votre enfant. Que ce soit le matin ou pour une date future parce qu'il est malade, sera en retard ou tout autre raison (exemple : un rendez-vous, raison personnelle, etc).

Pour vous inscrire sur le portail, vous pouvez trouver la procédure sur le site de l'école dans l'onglet : « Informations aux parents - Renseignements généraux - Portail Mozaïk - Guide pour les parents »

Lorsque que vous le faites sur le **MOZAÏK**, vous informez tout le personnel de l'école de l'absence ou du retard de votre enfant. Donc, le secrétariat, le service de garde et l'enseignant (e) de votre enfant sont informés.

Si vous ne pouvez pas le faire par **MOZAÏK**, il est important de communiquer avec le secrétariat de l'école au 418-839-4188 ou par courriel : taniata@cssdn.gouv.qc.ca et de laisser un message pour confirmer l'absence de votre enfant.

Départ durant la journée

Si votre enfant doit quitter pendant la journée pour un rendez-vous, nous vous serions reconnaissants de respecter les heures de classe et de venir chercher votre enfant seulement lors des récréations sur l'heure du dîner ou à la fin des classes.

- | | | |
|---|--------------------|--------------------|
| • Récréation du matin | <u>entre</u> | 9 h 50 et 10 h 10 |
| • L'heure du dîner | <u>entre</u> | 11 h 15 et 12 h 30 |
| • Récréation de l'après-midi | <u>entre</u> | 13 h 40 et 14 h 00 |
| • Fin de journée au préscolaire | <u>à partir de</u> | 13 h 57 |
| • Fin de journée 1 ^{er} à 6 ^e année | <u>à partir de</u> | 15 h 05 |

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE TANIATA (suite)

Absences pour voyage ou activités sportives

Si vous faites le choix de partir en vacances avec votre enfant ou de l'autoriser à pratiquer une activité sur le temps de classe, veuillez noter que nous ne pouvons pas nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de ce congé.

Il est de votre responsabilité de vous informer du travail à reprendre à son retour et à voir à ce que le tout soit fait.

Malheureusement, l'enseignement dispensé en classe, les discussions, les travaux d'équipe ainsi que les activités de manipulation qui permettent à votre enfant de construire ses connaissances et d'acquérir des compétences ne pourront pas être reprises. Il n'y aura pas d'enseignement en ligne offert pour des élèves qui devraient s'absenter pour un voyage et/ou être en confinement suite à un retour de voyage.

3. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Pour vivre dans un milieu calme et sécuritaire et par respect pour ceux qui partagent notre milieu de vie, les élèves sont invités à circuler en marchant et en chuchotant.

Sur les heures de classe, ils circulent en silence par respect pour les élèves au travail.

4. POLITESSE ET CIVISME

A L'École Taniata, les élèves sont invités à interpeller les adultes en utilisant les mots monsieur ou madame devant le prénom. Exemple : madame Chantal ou monsieur Ghislain.

5. VIOLENCE ET INTIMIDATION

Tout forme de violence et d'intimidation sera sanctionnée.

6. COLLATION

Par mesure de prévention pour les élèves allergiques, il est interdit d'avoir des aliments contenant des noix et arachides. Les gommes et les friandises ne sont pas permises.

Les repas, les collations et les desserts santé doivent être privilégiés.

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE TANIATA

(suite)

7. OBJETS PERSONNELS

Les objets personnels sont interdits à l'école (objets électroniques, MP3, IPAD, cartes d'échange, cellulaire, petites voitures) sauf pour des activités autorisées. Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables des pertes ou des bris.

A l'école primaire, le cellulaire et la montre intelligente ne sont pas requis pour les activités pédagogiques. Merci de veillez à ce que votre enfant laisse ses appareils à la maison.

8. TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps, incluant le cours d'éducation physique :

- Votre enfant se doit de porter une tenue vestimentaire décente et adéquate selon la saison. Pendant la saison hivernale, les bottes et les vêtements d'hiver (manteau, pantalon, tuque, mitaines) sont obligatoires.
- Les mini-jupes, les mini-shorts (mi-cuisse), les bretelles spaghetti, les gilets trop courts (au-dessus du nombril) sont interdits, de même que les pantalons portés en bas des hanches et les pantalons troués.
- Aucun vêtement ou accessoire associé à la violence, la drogue et l'alcool n'est accepté.
- Votre enfant doit posséder deux paires de chaussures : l'une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.
- Les sandales de plage (gougounes) ne sont pas recommandées pour des raisons de sécurité.

9. PLANCHE OU SOULIERS À ROULETTES, PATINS À ROUES ALIGNÉES ET TROTTINETTE

L'usage de ces objets est interdit à l'école.

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE TANIATA (suite)

10. BICYCLETTE

Les élèves autorisés à venir à l'école à bicyclette sont :

Septembre et octobre : élèves de 4^e, 5^e et 6^e année

Mai et juin : élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année

Conditions d'utilisation de sa bicyclette à l'école

- Respecter les éléments de sécurité du code de la route.
- Port **obligatoire** du casque de sécurité.
- Attacher sa bicyclette avec un cadenas.
- **Ne pas circuler** sur le stationnement et la cour avec sa bicyclette.
- Circuler à côté de son vélo dans la pente de la rue des Écoliers.

L'école n'est pas responsable des bris ou des vols. Le non-respect des conditions mentionnées peut entraîner la perte du privilège de venir à l'école à bicyclette.

11. COUR D'ÉCOLE

Nous sensibilisons les élèves à faire des choix de jeux qui n'incluent pas des gestes qui pourraient compromettre la sécurité et le bien-être de tous.

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



VISION

Ensemble, assurer un encadrement, un enseignement et un accompagnement rigoureux qui permet le développement du potentiel de tous nos élèves.

MISSION

Favoriser l'épanouissement personnel et scolaire de tous nos élèves pour les préparer à devenir des citoyens responsables.





Valeurs	Règles	Raisons	Comportements attendus
Respect	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'adopte un comportement respectueux envers tous. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour maintenir un milieu de vie harmonieux et agréable. ✓ Pour développer un savoir-vivre. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je communique positivement. ✓ J'accepte les différences.
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'agis de façon sécuritaire. ✓ Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour assurer ma sécurité et celle des autres. ✓ Pour vivre dans un milieu agréable et fonctionnel, dans un esprit de solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'utilise le matériel, les équipements et les lieux selon l'usage prévu. ✓ Je respecte les mesures de sécurité établies. ✓ Je range le matériel utilisé. ✓ Je nettoie le matériel et les lieux après les avoir utilisés.
Intégrité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je refuse de participer à toute forme de violence 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire. ✓ Pour développer un savoir-être. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ J'inclus les autres. ✓ Je dénonce toute forme de violence.

Mesures de renforcement	Mesures d'aide et de soutien	Mesures de réparation	Mesures disciplinaires
<i>Soutien aux comportements positifs</i>	<i>Gestion positive des écarts de conduite (Mesures logiques et graduées selon les besoins de l'élève.)</i>		
✓ Encouragement verbal et positif	✓ Modelage et rappel des comportements attendus	✓ Excuses verbales	✓ Avertissement verbal
✓ Tableau d'honneur		✓ Excuses écrites	✓ Avis de manquement mineur ou majeur
✓ Mots d'encouragement	✓ Retrait	✓ Rendre un service	✓ Message aux parents
✓ Coupons-privilege	✓ Feuille de route	✓ Corvée de nettoyage	✓ Confiscation du matériel
✓ Appels ou courriel aux parents pour souligner les bons coups	✓ Contrat d'engagement	✓ Remplacer, réparer le matériel brisé	✓ Retrait du groupe
✓ Passer du temps de qualité avec un adulte signifiant	✓ Rencontre avec le parent	✓ Rendre ou rembourser ce qui a été pris à l'autre	✓ Reprise de temps perdu ou du travail
✓ Activité privilège	✓ Récréation guidée	✓ Faire une attention à l'adulte ou à l'autre élève	✓ Récréations garde à vue
✓ Note positive à l'agenda	✓ Programme d'habiletés sociales et techniques d'impacts	✓ Travail de réflexion	✓ Interdiction de contact
✓ Méritas	✓ Rencontre avec TES et/ou professionnel de l'école		✓ Travail de réflexion
✓ Donner des responsabilités	✓ Référence aux ressources externes (CISSS, DPJ, etc)		✓ Feuille de route
✓ Donner des défis aux élèves	✓ Soutien par un pair		✓ Retenue
✓ Billets «surpris à bien faire»	✓ Déplacements supervisés		✓ Suspension interne et/ou externe
			✓ Travaux communautaires

Les différents billets de l'École Taniata

Utilisation du billet vert (renforcement positif)

Le billet vert est un renforcement sporadique qui peut être distribué par tout adulte de l'école témoin d'un geste positif ou d'un comportement attendu.



Billet VERT (surpris à bien faire)

Nom et prénom de l'élève : _____ Classe de : _____

Nom et prénom de l'intervenant(e) : _____

Date : _____

<input type="checkbox"/> A aidé un autre élève	<input type="checkbox"/> A bien fait son travail
<input type="checkbox"/> A aidé un adulte	<input type="checkbox"/> A été un bon modèle
<input type="checkbox"/> A circulé en silence	<input type="checkbox"/> A été poli
<input type="checkbox"/> A fait des efforts	<input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> A été respectueux	_____

Fière signature du parent : _____

À
COLLECTONNER
SANS
MODÉRATION !

Utilisation des billets jaunes (billets d'information - avis mineur)



Billet JAUNE (Billet d'information aux parents)

*Indisciplines et involités considérées comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité de la personne.

Nom et prénom de l'élève : _____ Classe de : _____

Nom et prénom de l'intervenant (en lettres moulées) : _____

Date et heure : _____

Description de l'événement : _____
Description de l'événement : _____

Écarts de conduite mineurs :

- Non-respect des consignes
- Opposition
- Impolitesse, insolence, argumentation
- Mauvais langage (sacres, vulgarité, crier)
- Gestes sans intention de blesser l'autre (bousculade, joribette, cailloux, boîtes de neige)
- Utilisation d'un objet sans intention de blesser l'autre
- Obris de matériel

Après 3 billets d'information aux parents dans la même étape = avis de manquement majeur.

Signature de l'élève : _____

Gradation :



1^{er} billet jaune = geste de réparation et / ou réflexion

2^e billet jaune = geste de réparation et réflexion

3^e billet jaune = geste de réparation et garde à vue, rencontre avec éducatrice spécialisée ou direction au besoin.

*** Selon la gravité de la situation, la direction et l'équipe de l'école pourraient décider d'ajuster la conséquence selon l'accumulation des billets d'information.***

Utilisation des billets rouges (avis de manquement majeur)



Billet rouge (Avis de manquement majeur)

Un écart de conduite majeur est noté à l'acte posé par son instigateur et se définit comme :

une atteinte grave à la personne, un danger, une infraction à une loi, une entrave à la sécurité

Ou

après 3 billets d'information dans la même étape = avis de manquement majeur.

Nom et prénom de l'élève : _____ Classe de : _____

Nom et prénom de l'intervenant (en lettres majuscules) : _____

Date et heure : _____

Description de l'événement : _____

Liste des écarts de conduite majeurs :

- o Gestes avec intention de blesser l'autre (frapper, mordre, pincer, jamberette)
- o Utilisation d'un objet dans l'intention de blesser l'autre
- o Contrainte physique d'une autre personne, bagarre
- o Intimidation
- o Violences verbales
- o Alcool et drogues
- o Fugue
- o Vandalisme

Geste de réparation à faire :

Signature de l'élève : _____

1^{er} avis de manquement : retrait immédiat avec réflexion, geste de réparation et une ou des récréations(s) en garde à vue.

2^{ème} avis de manquement : retrait immédiat, geste de réparation et appel aux parents pour informer des procédures à venir.

3^{ème} avis de manquement : retrait immédiat, geste de réparation, suspension interne $\frac{1}{2}$ journée et mise en place d'un plan d'action en équipe-école.

4^{ème} avis de manquement : retrait immédiat, geste de réparation, suspension externe d'une $\frac{1}{2}$ journée et rencontre des parents concernant la réintégration.

5^{ème} avis de manquement : retrait immédiat, geste de réparation, suspension externe d'une journée complète et rencontre des parents concernant la réintégration.

*** Selon la gravité de la situation, la direction et l'équipe de l'école pourraient décider d'ajuster la conséquence selon la sévérité du manquement. ***

** Garde à vue = perte de temps d'activité près de l'adulte pendant la période du service de garde ou pendant une récréation pour permettre une modélisation du comportement.

Nous avons pris connaissance des règles de conduite de l'école.

L'élève s'engage à les respecter et à assumer les conséquences liées à son comportement.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Date : _____

Signature du titulaire : _____

Date : _____

Plan d'action POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

2023-2024

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité et l'intégrité d'une personne surviennent, toute personne doit le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Nous encourageons et sensibilisons les élèves à dénoncer des situations, s'ils sont victimes ou témoins.

Nos résultats

En 2022-2023, nos priorités étaient de développer les habiletés sociales chez les élèves et d'améliorer leurs perceptions quant à l'aide apportée par les adultes de l'école. De plus, des activités de prévention (avec la collaboration du service de police de Lévis) ont eu lieu.

Nous avons poursuivi la remise de méritas, des ateliers d'habiletés sociales (respect, estime de soi, résolution de conflits) animés par les éducatrices spécialisées en collaboration avec l'animatrice à la vie spirituelle et engagement communautaire de l'école. La remise des billets verts a permis de récompenser et de renforcer les comportements attendus.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse du portrait de la situation de la sécurité et de la violence de notre école (sondage SEVEQ réalisé au printemps 2023 auprès des élèves de 4^{ème} à 6^{ème} année), nous constatons que 85% des élèves se sentent en sécurité. 75 % des élèves perçoivent un bon climat de justice. La violence verbale (insultes ou menaces) et la violence indirecte (sociale ou électronique) demeurent les formes de violence les plus présentes dans notre milieu.

Nous comptons mettre en place les actions du plan de lutte en poursuivant, en sous-groupes, les ateliers d'habiletés sociales. Nous continuerons à porter une attention particulière quant à la prévention de la violence qu'elle soit physique ou verbale, à l'école ou sur les réseaux sociaux. Le comité Règles de vie poursuivra ses activités. L'enseignement explicite des comportements attendus dans tous les espaces fréquentés par les élèves est également valorisé par la remise des méritas et des billets verts.



Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



École de
Taniata

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Enseignement explicite et modélisation des règles de vie.
- Soutien et accompagnement de l'équipe école par les éducatrices spécialisées et des psychologues.
- Animation d'ateliers de prévention et de sensibilisation par différents intervenants.
- Implication des parents/ Mise en place de protocoles d'intervention.
- Sous-groupe d'habiletés sociales chez les petits et activités en classe dès la 3^e année.
- Accompagnement de notre chien Mira
- Mise en place de récréations animées.
- Brigade scolaire
- Comité avec les jeunes
- Présence des éducatrices spécialisées lors des récréations

Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

Arrêt d'agir immédiat. Rencontre avec les élèves concernés pour analyse de la situation, évaluation des besoins. Type d'intervention et sanction selon la gravité de la situation. Avis aux parents. Signalement possible auprès du DPJ. Plainte policière possible.

Mesures de soutien et d'encadrement :

Intervention immédiate

Concertation équipe école / collaboration avec les parents.

Selon le cas : protocole d'intervention, médiation, plan d'intervention, recours à des ressources professionnelles et/ou communautaires.

**VIOLENCE ET
INTIMIDATION**
100%
**PRÉVENTION
INTERVENTION**

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires (perte de privilèges, geste réparateur, retenue, suspensions internes ou externes). Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

Soutien aux élèves victimes d'intimidation et aux élèves intimidateurs par les éducatrices spécialisées et/ou la direction et/ou la psychologue.

Vérifications à intervalles rapprochés et réguliers afin de vérifier si la situation d'intimidation a cessé,

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

Informez (par écrit ou verbalement) ses parents et/ou un adulte (enseignant, éducatrice, direction, psychologue, orthopédagogue, éducatrice spécialisée) de l'école.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler
ce n'est pas « STOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@csnavigateurs.qc.ca

**Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire**



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec